

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/pu/1399
N/réf. : AVL/CC/XL-2.435/s.497
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Square du Val de la Cambre (arch. A. Blomme).
Placement d'une grille métallique à l'entrée du square côté avenue de l'Hippodrome.
Demande de régularisation.
(Correspondant : Mme M Ben Hassain)

En réponse à votre demande du 8 mars 2011, sous référence, réceptionnée le 9 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 23 mars 2011, concernant l'objet susmentionné.

Le Val de la Cambre est un ensemble exceptionnel, bien que non protégé, d'une vingtaine de maisons et de petits immeubles à appartements conçus en 1924-25 par Adrien Blomme et construits entre 1928 et 1932. Il constitue une rue pittoresque en coude qui s'organise en différentes séquences, articulées par des bâtiments ponts et des placettes.

L'ensemble est une voirie privée, qui permet cependant une bonne liaison piétonne, assez fréquentée par les riverains, entre l'abbaye de la Cambre et le carrefour du boulevard Général Jacques et de l'avenue de l'Hippodrome.

Depuis des années, une barrière contrôle le stationnement des véhicules du côté de l'avenue Emile Duray et, depuis 2009, une grille métallique a été placée à l'entrée du square, du côté de la rue de l'Hippodrome, à la demande de la copropriété. Cette demande faisait suite à des problèmes de sécurités rencontrés dans le square: trafics divers, tags, dégradations, vandalisme,... liés à l'accès facile de cette zone peu surveillée, située en marge de l'espace public.

La présente demande porte sur la régularisation de cette grille métallique sur la présence de laquelle la Commission avait déjà été informée par un riverain il y a quelques mois. Elle avait, à cette occasion, déjà adressé un courrier à la Commune d'Ixelles lui demandant de ne fermer la grille que la nuit afin de permettre aux habitants du quartier de pouvoir continuer à utiliser en journée ce passage pratique et convivial pour traverser le grand îlot compris entre la Cambre et le boulevard Général Jacques.

Les demandeurs précisent toutefois dans le dossier joint à la présente demande que la grille n'est pas cadenassée et que le boîtier à code qui a été installé ne serait pour l'instant pas activé (il suffirait donc de pousser la grille pour accéder au square). Il serait éventuellement question d'activer prochainement le boîtier pour une fermeture nocturne effective de la rue.

La Commission est sensible aux arguments des occupants du square motivant le placement de la grille et elle souscrit au principe de l'intervention. Elle souligne toutefois que la position fermée, fort dissuasive, de la grille ne permet pas nécessairement de comprendre que le square est toujours accessible.

Afin de permettre aux habitants du quartier de continuer à emprunter le Val de la Cambre, la Commission demande que la grille soit laissée en position ouverte durant la journée (comme c'est le cas des impasses parisiennes) et qu'elle ne soit fermée, éventuellement avec activation du boîtier de sécurité, que durant la nuit.

La Commission constate, toutefois, que la qualité de la grille n'est malheureusement pas à la hauteur de l'intérêt patrimonial du square. Elle ***est donc défavorable à la régularisation de la grille telle qu'elle a été réalisée.*** Un modèle présentant une mise en œuvre plus qualitative devrait être placé ultérieurement.

Bien que la demande ne porte pas sur cet élément, ***la Commission estime également que la barrière rouge et blanche qui a été placée du côté de l'avenue Emile Duray est fort préjudiciable visuellement à cet ensemble architectural de qualité*** et qu'une alternative moins pénalisante sur le plan esthétique devrait être recherchée (par exemple des potelets rétractables).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY